
Document d'information

Services à l'enfance et à la famille des Premières nations (Québec)

Services à l'enfance et à la famille des Premières nations

L'objectif principal du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est de garantir la sécurité et le bien-être des enfants des Premières nations dans les réserves en appuyant des services de prévention et de protection culturellement adaptés aux enfants et aux familles des Premières nations. La prestation de ces services est faite conformément aux lois et aux normes de la province ou du territoire dans le but de créer un environnement familial plus sécuritaire et stable pour les enfants vivant dans une réserve.

Auparavant, il n'existait pas de loi fédérale sur les services à l'enfance puisque les services à l'enfance et à la famille sont réglementés par des lois provinciales. Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'AINC, a conclu des accords avec de nombreux gouvernements provinciaux pour la prestation de services à l'enfance et à la famille dans les réserves. Dans le cadre de ces accords, AINC remboursait les provinces pour les services dispensés. Plus récemment, des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations sont apparus dans de nombreuses collectivités. Ils sont gérés selon les lois provinciales et reçoivent un financement d'AINC.

En 2007, AINC a revu son approche des services à l'enfance et à la famille des Premières nations en présentant une approche axée sur la prévention pour garantir que plus d'enfants et de parents des Premières nations reçoivent l'aide dont ils ont besoin, et ce, afin de prévenir les types de crises qui entraînent une intervention et l'éclatement du foyer familial.

Les organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations en Alberta ont formé un partenariat avec AINC et le gouvernement provincial en 2007. En juillet 2008, des partenariats ont également été créés avec des organismes de services à l'enfance et à la famille en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

Services à l'enfance et à la famille des Premières nations – Approche améliorée axée sur la prévention au Québec

En vertu du Plan d'action économique du Canada, les organismes d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations au Québec recevront environ 59,8 millions de dollars en nouveaux fonds sur 5 ans, en plus des fonds actuels du programme d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations. En collaboration avec AINC et la province, les Premières nations élaboreront un plan d'activités individuel en vue d'accéder aux nouveaux fonds.

Le Québec compte 15 organismes d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations qui assurent des services d'aide à l'enfance, qui offrent des services dans 19 communautés des Premières nations. On y trouve également trois centres jeunesse, dirigés par la province, qui offrent des services dans huit réserves. L'organisme d'Akwesasne est ajouté à la liste parce qu'il offre des services aux enfants des Premières nations en Ontario aussi bien qu'au Québec.

Grâce à l'approche axée sur la prévention, on appuiera :

- Les familles pour qu'elles reçoivent le soutien et les services dont elles ont besoin avant qu'une crise survienne;
- La coordination entre les services communautaires et le système d'aide à l'enfance pour que les familles reçoivent rapidement les services appropriés;
- Les enfants des Premières nations pris en charge pour qu'ils bénéficient plus tôt d'un foyer permanent (placement), par exemple, en engageant les familles dans la planification d'autres options de prise en charge;
- La coordination des services et de l'appui offerts qui aident le plus les familles.